|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ESTAT E.2 « Statistiques et comptes de l’environnement; développement durable » |
| Numéro de poste Sysper: | 144130 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Arturo DE LA FUENTE  [Arturo.de-la-fuente@ec.europa.eu](mailto:Arturo.de-la-fuente@ec.europa.eu) +352 4301 32461  1 Septembre 2024 trimestre 202  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité E.2 est chargée des statistiques et des comptes de l’environnement, ainsi que du développement durable. L’unité E.2 a pour mission:

• Fournir des comptes de l’environnement conformes aux normes internationales et étroitement liés à la méthodologie des comptes nationaux afin de faciliter l’analyse de l’interaction entre l’économie et l’environnement;

• Fournir des statistiques environnementales dans les domaines des déchets, de l’eau, de la sylviculture et de la biodiversité;

• Maintenir et mettre à jour des indicateurs de développement durable et des indicateurs de suivi de l’économie circulaire;

• Faire progresser les travaux méthodologiques dans les domaines énumérés ci-dessus.

L’unité compte 32 membres du personnel répartis en 4 équipes. L’équipe «Comptes de l’environnement physiques et statistiques de l’eau» compte 6 membres.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de responsable statistique au sein de l’équipe «Comptes de l’environnement physiques et statistiques de l’eaus». Le titulaire du poste sera chargé de l’une des collectes de données des comptes physiques de l’environnement, telles que les comptes de flux de matières. Les tâches comprennent l’élaboration de questionnaires et de notes d’orientation, le traitement et la validation des données, ainsi que l’assistance aux États membres dans leurs rapports. Le poste exige également de contribuer aux publications statistiques d’Eurostat telles que Statistics Explained. Il existe une certaine marge pour adapter les tâches assignées au profil du titulaire du poste. Le titulaire du poste contribuera également aux autres activités de l’équipe, y compris le soutien aux collègues.

Cet emploi offre la possibilité de développer davantage les compétences en matière de développement de méthodologies internationales et de produire de nouveaux indicateurs dans le domaine des comptes de l’environnement. Ce travail nécessite des contacts étroits avec les instituts nationaux de statistique ainsi qu’avec les utilisateurs de la Commission européenne, l’OCDE, l’Agence européenne pour l’environnement, etc. Le candidat retenu préparera également des documents et des présentations pour les groupes de travail et d’autres réunions, compilera et validera des données sur les statistiques et les comptes de l’environnement et développera des orientations et des documents méthodologiques. La langue de travail de l’équipe est l’anglais.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Nous recherchons un candidat hautement motivé possédant d’excellentes compétences analytiques et une solide expérience en statistiques, en économie ou en sciences environnementales. Le candidat devra démontrer une bonne connaissance des questions environnementales. Une expérience en matière de comptes de l’environnement (méthodologie «  SEEA Central Framework ») constituerait un atout majeur. Le candidat devra être en mesure de rédiger et de présenter des rapports concis et des documents méthodologiques sur les comptes de l’environnement pour les groupes de travail et autres réunions.**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)